



Résumé du plan d'urbanisme Summary of the Planning Programme

Conformément à l'article 100 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le présent document est un résumé du plan d'urbanisme que le Conseil de la Ville de Pointe-Claire a adopté le 15 novembre 2010 et qui est entré en vigueur le 1^{er} mars 2011. La version intégrale du plan d'urbanisme est disponible sur le site internet de la Ville (www.ville.pointe-claire.qc.ca) et des copies papier du document sont disponibles à la bibliothèque centrale de Pointe-Claire, au 100, avenue Douglas-Shand.

With respect to section 100 of the Act Respecting Land Use Planning and Development (R.S.Q., C. A-19.1), this document is a summary of the Planning Programme that the Council of the City of Pointe-Claire adopted on November 15, 2010, which came into force on March 1st, 2011. The full version of the plan is available on the City's Web site (www.ville.pointe-claire.qc.ca). Paper copies of the document are available at the Pointe-Claire Central Library, 100 Douglas-Shand Avenue.

Qu'est-ce qu'un plan d'urbanisme?

Le plan d'urbanisme est un énoncé des politiques de la Ville en matière de développement et d'aménagement du territoire.

Grandes orientations

Le plan d'urbanisme propose huit grands axes d'intervention:

- poursuivre la croissance résidentielle pour maintenir la vitalité de la communauté, réhabiliter ses infrastructures et supporter les coûts sans cesse croissants des services;
- rétablir la pyramide des âges pour que Pointe-Claire demeure un milieu de vie familial;
- protéger le cachet, la convivialité et la spécificité des quartiers résidentiels;
- protéger le patrimoine archéologique et architectural,
- adopter des mesures de développement durable;
- compléter le réseau des parcs et des équipements communautaires;
- protéger la vitalité du parc industriel;
- consolider le rôle de Pointe-Claire comme centre-ville de l'Ouest-de-l'Île.

What is a Planning Programme?

The Planning Programme is a statement of the policies of the City regarding development and land use planning on its territory.

Major orientations

The Planning Programme proposes eight main areas for development:

- Pursue residential growth to support the vitality of the Pointe-Claire community, rehabilitate its infrastructure, and support the ever-growing cost of services;
- Re-establish the population pyramid so that Pointe-Claire remains a family-friendly environment;
- Protect the cachet, feeling of community and particular features of residential neighbourhoods;
- Protect Pointe-Claire's archaeological and architectural heritage;
- Adopt sustainable development measures;
- Finalize the park and community facilities network;
- Protect the vitality of the industrial park;
- Reinforce the role of Pointe-Claire as the City Centre of the West Island.

Vision

La vision du plan d'urbanisme en est une de développement durable. Les principaux objectifs sont:

- de favoriser les déplacements non-motorisés en dotant Pointe-Claire d'un réseau cyclable et piétonnier fonctionnel et sécuritaire;
- d'instaurer des mesures pour interdire les surfaces imperméables excessives pour éviter la création de nouveaux îlots de chaleur;
- d'augmenter le couvert arboré (canopée) autant sur les propriétés publiques que privées;
- d'assurer une certaine protection des espaces boisés existants sur les terrains à développer;
- d'encourager la construction de bâtiments durables lors de nouveaux projets et de rénovations importantes.

Les affectations du sol

Sur le plan des affectations du sol, alors que Pointe-Claire doit assumer son rôle de centre-ville d'un ensemble de plus de 300 000 habitants, cela signifie reconnaître sa responsabilité de rationaliser l'utilisation de son territoire. La Ville doit donc optimiser l'utilisation des espaces desservis par de coûteux réseaux de rues, des réseaux de production d'eau potable et de collecte des eaux usées, des systèmes de transport collectif et des services de protection policière et incendie.

La majeure partie du développement urbain induit par le plan d'urbanisme se fera par la reconversion, à des fins résidentielles, d'espaces industriels vacants ou sous-utilisés, dans le centre-ville ou en périphérie immédiate. Par ailleurs, sous le titre de "projets d'insertion", le plan d'urbanisme identifie, à même la trame résidentielle actuelle, 11 propriétés vacantes ou qui pourraient le devenir à l'intérieur de l'horizon du plan d'urbanisme et pour lesquelles, dans l'optique d'une vision d'ensemble, il est approprié de déterminer l'affectation optimale.

Le transport

Outre les grands projets du ressort de l'agglomération ou du Ministère des

Vision

The vision of the Planning Programme is one of sustainable development. The main objectives in this area are to:

- Promote non-motorized trips by providing Pointe-Claire with a functional and safe bicycle path and pedestrian path network.
- Implement measures to prohibit overly large waterproof surfaces to avoid creating new heat islands.
- Increase the tree canopy on public and private properties.
- Provide a certain level of protection for existing wooded areas on land to be developed.
- Encourage the construction of sustainable buildings in new projects and major renovations.

Land use designations

In terms of land use designations, Pointe-Claire must acknowledge its role as a City Centre for more than 300,000 inhabitants, meaning that it must recognize its responsibility for optimizing the use of its territory. The City must therefore optimize the use of space served by costly street networks, drinking water and wastewater collection networks along with public transport systems and police and fire protection services.

Most of the urban development that will arise from the Planning Programme will be done through the reconversion, for residential purposes, of vacant industrial or underused space in the City Centre or the immediate periphery. Furthermore, under the section entitled "Infill Projects," the Planning Programme identifies 11 properties in current residential zones that are vacant or that could become vacant within the time horizon of the Planning Programme and whose uses should be optimized so as to fit within the overall planning vision.

Transportation

In addition to the major projects overseen by the Agglomeration or the

transports, comme le boulevard et l'échangeur Jacques-Bizard ou la navette ferroviaire entre l'aéroport Trudeau et le centre-ville de Montréal, les efforts de la Ville au chapitre du transport porteront essentiellement sur le réseau cyclable.

Le centre-ville, le centre civique et les villages

Le plan d'urbanisme propose de faire du centre-ville de Pointe-Claire le centre-ville de l'Ouest-de-l'Île. Structuré autour de la plaque tournante du transport collectif que constitue le terminus Fairview, le centre-ville devrait connaître une augmentation importante de ses résidents et de ses travailleurs, particulièrement dans des immeubles de bureaux. Ceci devrait permettre de créer un centre-ville animé, avec une intensification et une diversification de l'offre de commerces et de services, le tout dans un environnement de plus en plus favorable aux piétons.

Pour sa part, le centre civique sera agrandi et réaménagé pour devenir le centre de la vie communautaire de Pointe-Claire.

Enfin, les villages de Pointe-Claire et de Valois feront l'objet d'une planification plus détaillée sous la forme de programmes particuliers d'urbanisme.

Mise en œuvre

Le plan d'urbanisme fournit aux citoyens, aux élus et à l'administration une référence précise pour guider toute intervention à venir affectant le territoire de Pointe-Claire. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan, la réglementation d'urbanisme est en cours de révision, des investissements municipaux seront approuvés sous peu et des études complémentaires sont prévues. Il devra être révisé s'il survient des changements majeurs au contexte dans lequel il a été préparé ou s'il s'avère non conforme à un éventuel schéma métropolitain d'aménagement ou schéma d'agglomération.

Ministère des Transports, such as the Jacques-Bizard Boulevard interchange or the rail shuttle between Pierre Elliott Trudeau International Airport and downtown Montréal, the efforts of the City in terms of transportation will mainly focus on the bicycle path network.

The City Centre, Civic Centre and villages

The aim of the Planning Programme is to consolidate the vocation of Pointe-Claire's City Centre as the City Centre for the West Island. Structured around the public transit hub of the Terminus Fairview, the City Centre should experience a major increase in its number of residents and workers, particularly in office buildings. This should help create an active City Centre with a greater number and diversity of businesses and services, all in an environment that is increasingly pedestrian-friendly.

The Civic Centre will be enlarged and redeveloped to become the centre of community life in Pointe-Claire.

Finally, Pointe-Claire Village and Valois Village will be subject to more detailed planning in the form of particular Planning Programmes.

Implementation

The Planning Programme provides citizens, elected representatives, and the administration with a precise reference that will guide future actions that may affect the territory of Pointe-Claire. Within the framework of its implementation, planning by-laws are being revised, municipal investments are being approved and follow up studies are planned. It will have to be revised if any major changes are made to the overall context or if the Programme is deemed non-compliant with any future Metropolitan Development Plan or Agglomeration Development Plan.